



336536 - Commenter des expressions telles: «Chaque fois que Muhammad (Bénédition et salut soient sur lui) est mentionné dans une affaire difficile, elle devient facile»

question

L'expression «Chaque fois que Muhammad (Bénédition et salut soient sur lui) est mentionné dans une affaire difficile, elle devient facile» est elle exacte? J'ai appris le mérite de la multiplication des prières pour le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) dans ce hadith: «... alors tes soucis seront dissipés et tes péchés pardonnés.. » Mais cela a-t-il un lien quelconque avec la facilitation des affaires? N'est-ce pas Allah l'Auguste et Très-haut qui facilite les affaires?

résumé de la réponse

Nous pensons qu'il convient d'éviter l'usage de ces expressions ambiguës car il faut protéger la foi en l'unicité absolue d'Allah (Tawhiid). Utilisons plutôt des termes claires et sans équivoque en disant par exemple: « Certes, la prière pour le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) est susceptible de dissiper les soucis et faciliter les difficultés ou alors: « Chaque fois que la loi du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) est bien suivie, les choses se facilitent et s'assouplissent.»

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, c'est Allah seul qui peut rendre les choses faciles ou difficiles

Seul Allah peut rendre les choses faciles ou difficiles. Il ne fait l'objet d'aucun doute que c'est Allah seul qui détient le pouvoir de rendre les affaires faciles ou difficiles. Aucun autre ne dispose



de ce pouvoir. De nombreux textes abondent dans ce sens. En effet, c'est Allah le Très-haut qui facilite la sortie de l'être humain du ventre de sa mère. C'est encore Lui qui facilite la bonne compréhension du Coran. Allah dit: « Que périclisse l'homme ! Qu'il est ingrat ! De quoi [Allah] l'a-t-Il créé ? D'une goutte de sperme, Il le crée et détermine (son destin); puis Il lui facilite le chemin; » (Coran,80:17-20) et dit encore: « En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? » (Coran,54:17)

Quand Moïse (PSL) reçut d'Allah l'ordre d'aller s'adresser à Pharaon, il Lui demanda de lui faciliter la tâche. C'est sous ce rapport qu'Allah le Très-haut dit: « Rends-toi auprès de Fir'aoun (Pharaon) car il a outrepassé toute limite. [Musa (Moïse)] dit: « Seigneur, ouvre-moi ma poitrine, et facilite ma mission.. » (Coran,20:24-26). Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) demandait à Allah de lui faciliter l'engagement dans la bonne direction.

Dans ses Sunan (3551) at-Tirmidhi cite ce hadith d'Abdoullah Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel: « Le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) avait l'habitude de dire dans ses invocations: Maître, assiste-moi et n'assiste personne contre moi. Soutiens-moi et ne soutiens personne contre moi. Ruse en ma faveur et ne le fais pour personne contre moi. Guide-moi et facilite-moi la bonne guidance. » Ce hadith est jugé authentique par cheikh al-Albani dans *Sahih Ibn Madjah* (3088)

Un jour, le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) dit au revoir à l'un de ses compagnon qui aller voyager , et puis il demanda qu'Allah lui facilitasse le bien où qu'il pût se trouver.

Dans ses *Sunan* (3444) at-Tirmidhi a cité ce hadith d'Anas « Un homme se présenta au Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) et lui dit:

-« Ô Messager d'Allah, je veux aller en voyage. Donne-moi un viatique. »

-« Puisse Allah faire de la piété ton viatique. »

-« Donne moi quelque choses de plus. »

-« Qu'il te pardonne tes péchés. »



-«Que mes père et mère soient sacrifier pour te protéger! Donne moi encore quelque choses de plus. »

-«Qu'Il te facilite le bien où qu'il puisse se trouver. » Ce hadith est jugé authentique par Cheikh al-Albani dans *Sahih at-Tirmidhi*, 2739).

Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) apprenait à ses compagnons de demander à Allah de choisir pour eux dans toutes les affaires. Il s'agit pour le fidèle de lui faciliter toute affaire qui est bonne pour lui. » A ce propos, al-Boukhari (7390) cite ce hadith de Djaber ibn Abdoullah (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) apprenait à ses compagnons de demander à Allah de choisir pour eux dans toutes les affaires, comme il leur apprenait une sourate du Coran. Il leur disait: «Quand l'un d'entre vous envisage une affaire, qu'il effectue deux rakaa surérogatoires puis dise: Seigneur, je m'en remets à Ton savoir pour que Tu choisisses pour moi. Je m'en remets à Ta puissance et sollicite Ta grâce car Tu peux là où je ne peux pas et tu sais là où je ne sais pas. Tu est Celui qui connaît parfaitement le mystère. Seigneur, si tu sais que cette affaire (on précise l'affaire envisagée) est meilleure pour moi dans ma situation présente et dans celle future ou (selon une autre version) dans ma vie religieuse et profane et par rapport à l'ultime aboutissement de mes affaires, décrète -la pour moi et facilite la moi en la bénissant. Seigneur, si tu sais que cette affaire (on précise l'affaire envisagée) est mauvaise pour moi dans ma situation présente et dans celle future ou (selon une autre version) dans ma vie religieuse et profane et par rapport à l'ultime aboutissement de mes affaires, détourne-moi en et apporte-moi le bien où qu'il puisse se trouver et fais que je m'en contente. » Rien ne peut être facile sans la permission d'Allah seul. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait: « Seigneur, rien ne se facilite sans que Tu ne le rendes facile. Tu aplanis les difficultés quand Tu le veux. » Cité par Ibn Hibban dans son *Sahih* (2427) et jugé authentique par cheikh al-Albani dans *as-silsilah as-sahihah* (2886). La mère des Croyants, Aïcha (P.A.a) dit: «Demandez tout à Allah y compris (la réparation de) la corde de votre sandale car si Allah ne le rend pas facile, il ne le sera pas. » Cité par Abou Yaalaa dans son *Mousnad* (4560) et jugé bon par cheikh al-Albani dans *as-Silsilah adh-dhaifah* (3/540)



Deuxièmement, l'expression «Chaque fois que Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) est mentionné dans une affaire difficile, elle devient facile» est ambiguë car elle peut être vraie ou fausse

Cette expression ne doit pas être employée telle quelle pour ce qui suit:

Premièrement, on peut en déduire que son utilisateur croit que la seule mention du nom du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) suffit pour faciliter une affaire difficile. A supposer que le porteur d'une telle croyance ne soit pas animé d'une foi fausse, à l'instar des soufis extrémistes, il ne dispose d'aucun argument.

Deuxièmement, si l'auteur de l'expression entend que la mention du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pour prier en sa faveur et le saluer est de nature à dissiper les soucis et faciliter les affaires, c'est vrai. C'est dans ce sens qu'abonde ce hadith cité par Abdou ibn Houmayd dans son *Mousnad* (170) à partir d'un hadith d'Oubey ibn Kaab (P.A.a) selon lequel il a dit:

-«Ô Messager d'Allah, je prie très souvent pour toi. Quelle part de mes prières devrais-je te réserver? »

-« Fais comme tu veux.»

-« Le quart? »

-«Fais comme tu veux.. Si tu faisais plus, ce serait bien.»

-« La moitié? »

-«Fais comme tu veux. Si tu faisais plus , ce serait bien.»

-« Les deux tiers? »

-«Fais comme tu veux. Si tu faisais plus , ce serait bien.»



-« Pourquoi pas te consacrer toutes mes prières. »?

-« alors , tes soucis seraient dissipés et tes péchés pardonnés. »

Ce hadith est jugé authentique par cheikh al-Albani dans *Sahih at-Targhib wa at-Tarhiib* (1670)

En somme, nous pensons qu'il convient d'éviter l'usage de ces expressions ambiguës car il faut protéger la foi en l'unicité absolue d'Allah (Tawhiid). Utilisons plutôt des termes claires et sans équivoque en disant par exemple: « Certes, la prière pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) est susceptible de dissiper les soucis et faciliter les difficultés ou alors: « Chaque fois que la loi du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) est bien suivie, les choses se facilitent et s'assouplissent.»